L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 FEVRIER 1857.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE, N. DUFOUR,
K. [illegible]KRIGER, S. HARBY.

[illegible] N[illegible], entre Conti et [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 7 FEVRIER.

Abonnés à la semaine.

[illegible] de l'ABEILLE sont autorisés [illegible] des abonnemens *à la semaine*, au prix de 25 *cents* pour les [illegible]. On paiera aux porteurs.

Vente à l'encan de ce jour.

[illegible]

Chronique.

[illegible]

Bulletin Européen.

[illegible]

nombre de tribus, opposés depuis longtemps à la Perse, venaient chaque jour faire leur soumission. Dost-Mohammed avait beaucoup perdu de son prestige, parce qu'il avait répandu partout qu'Hérat serait repris dans quelques jours par ces troupes alliées venues de l'Inde, et que cette promesse ne s'était pas réalisée.

On ne connaissait pas à Téhéran la déclaration de guerre de l'Angleterre, et on ne croyait pas à l'accomplissement de cet acte, qui, dans tous les cas, ne pouvait exister qu'après avoir été officiellement dénoncé à la cour de Perse, ce qui n'a pas encore eu lieu. Le seul fait accompli jusqu'à présent, au point de vue des relations internationales entre la Perse et la Grande-Bretagne, est le départ de l'agent anglais de Téhéran.

Le Parlement d'Angleterre va bientôt se réunir, et les organes, ainsi que les amis de lord Palmerston, agitent l'opinion en sa faveur. Ces derniers disent qu'il aura au moins une majorité de 60 voix aux Communes. Quoi qu'il en soit, le noble lord ne paraît pas avoir l'intention de donner une plus grande extension à la franchise électorale. On connaît son opinion à cet égard.

Le discours de la couronne fera, dit-on, mention de réformes à introduire dans la législation civile. La fameuse île des Serpents, à propos de laquelle l'Angleterre et l'Autriche ont trouvé bon de se tourmenter si fort, va être évacuée par le lieutenant et les sept matelots russes qui l'occupaient. L'ordre en a été envoyé de Saint Pétersbourg.

On écrit de Constantinople, sous la date du 2 janvier, que le gouvernement ottoman est toujours fort absorbé par les questions financières, les projets de chemins de fer, et enfin, la discussion du firman relatif aux attributions des Divans qui doivent se réunir dans les Principautés danubiennes, pour émettre leur avis sur la réorganisation de ces provinces.

La seule nouvelle que nous trouvions dans les journaux espagnols, c'est que l'émeute de Valence, produite par le rétablissement des droits de consommation, qu'on disait réprimée, l'était si peu que la *Espana* annonce que de nouveaux rassemblements devaient avoir lieu le 3 janvier.

Le général Prim a été exilé pour avoir publié dans la *Peria* une lettre adressée à plusieurs de ses amis de Catalogne, qui avaient été arrêtés par ordre du général Zapatero et relâchés vingt-quatre heures après sans qu'on leur eût même fait connaître le motif de leur arrestation. Deux versions circulent quand au lieu de son exil. D'après la première, il aurait été conduit à Tolède, tandis que suivant la seconde, il aurait été envoyé aux Canaries. Quoiqu'il en soit, son arrestation et son exil ont eu un grand retentissement et ont causé une vive émotion parmi les personnages politiques de quelque notoriété qui passent pour être hostiles à l'état de choses actuel. La plupart et l'on cite notamment le maréchal O'Donnell ont cru prudent de se cacher, pour se mettre à l'abri de quelques coups de même espèce dont ils se croient incessamment menacés. Il n'est pas besoin d'ajouter que l'irritation, déjà fort grande, n'a fait que grandir encore dans les provinces, comme à Madrid même.

Les journaux de Lisbonne annoncent l'ouverture des Cortès de Portugal et publient le discours du jeune roi Don Pedro. Ce discours présente la situation actuelle du pays sous un jour assez sombre; il parle des maux causés par la disette et les épidémies et invite les Chambres à s'occuper surtout des voies de communication comme moyen de donner du travail aux ouvriers et de hâter le développement de la richesse publique.

MALLE POUR LE MEXIQUE.—La goëlette *Col Lester* partira aujourd'hui pour Vera-Cruz avec la malle du Mexique.

L'UNION DE WASHINGTON.—On écrit de Washington que la rédaction en chef de l'organe du gouvernement sera confiée à M. John Appleton du Maine. Celui-ci entrera en fonctions en même temps que la nouvelle administration. M. Appleton est, dit-on, non seulement un écrivain de talent mais un homme d'une haute raison, également étranger au fanatisme du Nord et à l'*ultraisme* d'une partie du Sud.

THEATRE D'ORLEANS.—Tous les admirateurs de la belle et grande musique de Meyerbeer se rendront ce soir au théâtre d'Orléans, pour assister à la représentation du *Prophète*. Les répétitions du *Trovatore* se poursuivent sans relâche, et cet ouvrage pourra bientôt être représenté sur notre scène.

BENEFICE DE MADAME LATOUCHE.—Le sort a donné le numéro un à madame Latouche dans la loterie des bénéfices, et nous venons le rappeler à nos lecteurs. Madame Latouche remplit avec un incontestable talent l'emploi de première Dugazon et de Déjazet. Elle a paru dans un grand nombre de rôles depuis l'ouverture de la saison, et toujours avec succès. Son zèle, ses efforts pour plaire au public méritent une récompense qu'est au pouvoir des habitués de lui décerner. Nous sommes certains d'avance qu'ils n'y failliront pas.

Le programme de cette représentation est des plus attrayants. Il se composera pour demain dimanche, du *Vicomte de Létorières*, avec la bénéficiaire dans le rôle principal, et du *Tableau Parlant*, où madame LATOUCHE trouvera le chaleureux et puissant concours de madame Coipon. Il y aura foule et succès, nous n'en doutons pas.

EAU DE BLADON.—M. JAMES SYME, pharmacien, au coin des rues du Canal et Carondelet, recevra des fûts en barils et en damejeannes, l'excellente eau des sources de Bladon. Il est le seul agent à la Nlle Orléans de MM. Conner et Wootem. Voir aux AVIS.

Parlez l'anglais!—Il est impossible aux étrangers [illegible] de réussir dans n'importe quelle [illegible] profession, s'ils ne sont à même de comprendre et de se faire comprendre en anglais [illegible] nous leur recommandons [illegible] l'avis du Prof. Brette dans une autre colonne.

Ecrivez l'anglais!—Il y a beaucoup d'Européens et de Créoles dans notre ville qui parlent l'anglais, mais qui sont incapables de l'écrire. Nous appelons [illegible] spécial pour ceux qui désirent se perfectionner [illegible] cette langue et en même temps [illegible] est ouvert à l'établissement du Prof. Brette, rue St-Charles.

Quelques semaines d'exercices réguliers suffisent pour avoir une belle connaissance de l'anglais ou de l'espagnol.

Tombola.—[illegible] vient de [illegible] organiser une grande tombola [illegible] par actions. 25,600 lots de valeur diverse [illegible] de la souscription est de deux piastres [illegible] principaux lots se composent de trois belles maisons de résidence, situées au centre [illegible] grands magasins situés [illegible] la levée [illegible] Voir aux annonces.

CHRONIQUE LOCALE.

Spectacle de ce soir.—Au théâtre St Charles, [illegible] pour l'avant dernière fois—((The Irish Ambassador)) [illegible] ((The Irish Genius)), [illegible] vaudeville [illegible] Mme Davenport joue pour [illegible] ((Robert Macaire)) [illegible]

Musée de Vannucht.—Vannuchi a engagé [illegible] au Musée de la rue St Charles. Une jolie [illegible] Florence, y fera aussi son apparition. Le Musée Vannuchi devient de plus en plus populaire.

Cour de District des Etats Unis.—Le Grand Jury de la Cour de District des Etats Unis a trouvé [illegible] Jonathan White, Robert Melnomy, Martin McSweeney et John McKin, accusés de révolte à bord du navire Courier et d'avoir [illegible] capitaine.

1ère Cour de District.—Le jury a déclaré François Lefebre, [illegible] coupable de larcin.—Une [illegible] de ce genre a été mise hors de cour.

John Mar[illegible] a été reconnu coupable d'assaut et batterie. Le tribunal n'a pas encore prononcé la sentence.

John O'Carty, accusé de larcin, a été acquitté.

[illegible] a demandé et obtenu la mise en liberté des personnes suivantes: McMahon, John Gregory, [illegible] Gow, William Hynes, Auguste Mouette, James et Mary Mullen, accusés d'assaut et batterie, Catherine Jewel ou Robertson, Mary Ann Hardy et Wm Lane, accusés de larcin.

Cours des Recorders.—Les recorders n'ont pas siégé hier comme marque de respect à la mémoire de l'Hon. François Bouligny, recorder du Quatrième district. La Mairie et les bureaux des chefs de l'administration municipale sont restés fermés. Les fonctionnaires en ont [illegible] hier après midi.

Larcin.—Michael Davis et John Clark dit Cook ont été arrêtés hier en attendant qu'ils répondent, devant le Recorder Fabre, à l'accusation de larcin. Le premier est accusé de vol de jambon par Max. Nicholson, le second, d'avoir enlevé du bateau à vapeur Wm Harvey, [illegible] piastres et un sac de voyage.

Voies de fait.—Un affidavit accuse George et Fritz Whitman, Jacques Cal et Jean Grattz d'avoir commis une tentative de meurtre sur la personne de Bernard Azouard dans sa chambre, rue St Louis.

Mary Connors a été arrêtée dans la rue Lafayette pour avoir assailli Mme Hays; Mary Kelly, dans la rue Julia, pour avoir essayé de frapper Catherine Foley à la tête avec un morceau de fer.

J. St John a été arrêté pour s'être enivré, avoir insulté sa femme et brisé les meubles.

Nous apprenons que les blessures de W. J. A. Roberts dont nous avons parlé hier, sont très graves et qu'il n'avait pas offert de provocation à M. Rob. Paul qui lui en est aujourd'hui pas [illegible] La police cherche l'accusé.

A l'Hôpital.—Jas Sexton Jr, ouvrier, est tombé hier d'un wharf, en face du marché, Deuxième District, et s'est fracturé [illegible] Il est à l'Hôpital de Charité.

—Mathurin Remercier, employé de la boulangerie de M. D'Aquin, rue Vieille-Levée, a été admis à l'Hôpital. Une personne dont il ne se rappelle pas le nom l'avait assommé.

Hôpital de Charité.—Voici le rapport de l'Hôpital de Charité pour la semaine expirée vendredi, 6 du courant, à 6 heures du soir:

Admis	168
Renvoyés guéris	142
Morts	11
Malades en traitement	675

Dépêches Télégraphiques,
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles d'Europe
PLUS RECENTES.

ARRIVEE DES STEAMSHIPS BALTIC et AFRICA.

Nouvelles par le Baltic.

New York, 5 février—Le steamship Baltic, de la malle des Etats-Unis, parti de Liverpool le 21 janvier au soir, est arrivé à New-York. Les dates qu'il apporte sont de quatre jours plus récentes que celles reçues par l'Arabia.

Le steamship Europa est entré à Liverpool le 18.

Marché au coton.—Le marché au coton a été calme mais ferme. Les autres articles ont peu varié. Les ventes des trois derniers jours ont été de 18,000 balles, dont 4,000 prises pour la spéculation ou l'exportation. Cours: middling orleans 7 5/8 d.; middling uplands 7 7/16 d. Les ventes de mercredi 21, sont estimées à 5,000 balles.

Céréales.—Ce marché a été très calme et en baisse.

Provisions.—Généralement languissantes.

Finances.—Les consolidés se sont clos à 93 1/2 à 93 5/8 comptant.

En politique il n'y a rien d'important à signaler.

Question Suisse.—Cette question peut être considérée comme définitivement réglée, les prisonniers de Neuchâtel ayant été relâchés.

Jugement de Verger.

Le procès de Verger, l'assassin de l'archevêque de Paris, vient de se terminer. Le misérable, convaincu du crime de meurtre, a été condamné à mort.

Lord Napier.

On dit que lord Napier partira d'Angleterre dans quinze ou vingt jours pour se rendre à Washington où l'appellent les fonctions diplomatiques dont il est investi.

Nouvelles par l'Africa
PLUS RECENTES DE TROIS JOURS.

New York, 6 février—Le steamship de la ligne anglaise *Africa* est arrivé ce matin par le travers de Sandy Hook. Les nouvelles qu'il apporte sont de trois jours plus récentes que celles reçues par le *Baltic*.

Marché au coton.—La fermeté des cours a ralenti les affaires à l'ouverture; les prix n'ont cependant pas changé. Les ventes de la semaine ont été de 41,500 balles, dont 5,500 prises par la spéculation et 2,800 pour l'exportation. Les ventes du vendredi, 23, ont été de 10,000 balles; Middling Orleans 7 3/4—middling uplands 7 7/16 d.

Céréales et provisions.—Pas de variations.

Finances.—Le marché monétaire a été un peu plus facile; les consolidés se sont clos à 93 3/8 à 93 1/4.

Question Suisse.—Les difficultés bien que réglées doivent cependant être l'objet d'une conférence.

CHINE.—Pendant le bombardement de Canton, les Anglais se sont emparés d'un petit bateau français.

REVOLTE A BORD DU NAVIRE BOGART.—L'équipage de couleur du navire J. L. Bogart, de la Mobile, maintenant à l'ancre dans la rivière Mersey, s'est révolté contre ses officiers. Le second a été grièvement blessé. Trois hommes de l'équipage, compromis dans cette affaire, ont été arrêtés, ainsi que le lieutenant, ce dernier est accusé d'avoir tiré un coup de pistolet sur un matelot.

INCENDIE A BRANDON.—Jackson, 6 fev.—Un incendie a eu lieu ici. Le bureau du "Platform" a été brûlé ainsi qu'une écurie-remise avec bon nombre de chevaux.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton Rouge, 6 fev—SENAT—Le Sénat s'est ajourné.

CHAMBRE—Il n'y a pas eu de séance aujourd'hui faute de quorum.

New York, 6 février—La farine, le blé, les provisions et le maïs sont fermes.

Cincinnati, 6 fev—Les cours de farine sont nominaux. Le whiskey vaut 23c, les épaules 7 5/8. Les provisions n'ont pas varié.

Dégel des rivières.

Louisville, 6 fev.—Entre Cincinnati et Cairo, la rivière est pleine de glaçons flottants.

La rivière monte de toutes parts, et la glace se rompt généralement.

On dit que le steamboat Pike a sombré entre Chicago et Wheeling.

Il y a à Wheeling dix pieds d'eau et 15 à Pittsburg.

Les steamboats sont à l'abri des débâcles. Le temps continue à être très chaud.

LE BLACK WARRIOR.

On sait que le steamer *Black Warrior* a couru de très grands dangers dans sa dernière traversée de la Nouvelle-Orléans à New York. Un journal de cette dernière ville rend compte de la manière suivante des périls auxquels a échappé le navire:

La longue traversée du Black Warrior n'a point été exempte de périls. Assailli le 18 par une effroyable tourmente, qui se prolongea durant 52 heures consécutives, il perdit successivement son mât de misaine, son grand mât, tout son grément et toutes ses embarcations. Pour comble de malheur, le charbon fit défaut au milieu même de l'ouragan, et le navire doublement désemparé demeura presque entièrement livré à la merci des vents et de la mer. Dès que le temps commença à se remettre, on ralluma les feux, en se servant des boiseries et du mobilier de la cabine en guise de combustible, et l'on fit route sur Norfolk, qui se trouvait être le point de la côte le plus rapproché. On parvint, non sans peine, à atteindre la rade extérieure de Hampton Roads; mais l'accès du port se trouvait complètement interdit par les glaces. La station offrait les plus grands dangers; presque tous les navires qui s'y étaient trouvés surpris avaient été jetés à la côte. Il fallut reprendre la mer au plus vite, après avoir embarqué du charbon, fourni par le quartier maître du fort Monroe et les habitans de Old Point Comfort. Le reste de la traversée fut une alerte perpétuelle, par suite de la rencontre constante d'immenses champs de glace.

L'entrée du Black Warrior a fait événement dans la baie. L'aspect seul du bâtiment disait assez quelles terribles épreuves il avait dû traverser. Voici le tableau qu'en retrace une des premières personnes qui soient montées à bord.

"Il n'y a plus ni grand mât de perroquet ni perroquet d'artimon: ce dernier a été coupé pour faire du feu. Les sièges qui entouraient le pont supérieur, ainsi que tous les ouvrages en menuiserie attenants ont été arrachés et brûlés. Les rampes sont aussi en partie enlevées. Le tambour de babord présente l'aspect de désolation: il n'en reste plus qu'une faible partie à l'avant. La roue était tellement couverte de glace, qu'il semblait impossible qu'elle pût tourner.

"En descendant dans la salle à manger, on se trouve en face d'un lamentable spectacle. Il n'y reste plus une seule cabine: tout a été abattu et livré au feu. Malles, caisses, literie, tout était épars à travers la salle, parsemée en outre d'oranges, dont les caisses avaient servi à alimenter les fourneaux. Pour seule trace de chaînes, on aperçoit les lavabos, demeurés adhérents aux parois, bien que toute la boiserie attenante ait été arrachée.

"Les chambres situées dans le passage qui mène dans la grande cabine d'avant à celle d'arrière ont été également détruites. Il en est de même de toutes les cloisons qui existaient dans la machine et dans la partie inférieure du bâtiment. Les tables en palissandre ont du aussi être sacrifiées à la nécessité d'avoir de la vapeur."

Assassinat de l'Archevêque de Paris.

Nous avons rendu compte, d'après les journaux anglais et le *Galignani's Messenger*, de l'assassinat de l'archevêque de Paris. Les journaux français qui nous sont parvenus hier renferment de longs détails sur ce crime horrible. Un témoin oculaire de l'attentat a transmis les renseignemens suivants au *Journal des Débats*:

"L'église était remplie par une foule immense. La procession, majestueusement déployée, ne parvenait qu'avec peine à en fendre les flots pressés. Le vénérable archevêque rentrait dans la nef. A ce point plus resserré, M. le vicaire général Surat et M. l'abbé de Cuttoli, secrétaire de Monseigneur, qui l'assistaient, ne purent rester à ses côtés, et l'archevêque se trouva un peu en avant d'eux et découvert.

"La main levée, Monseigneur bénissait en ce moment un jeune enfant auprès duquel était un homme agenouillé qui, se levant avec la rapidité de l'éclair, saisit de la main gauche ce bras qui répandait la bénédiction sur ce jeune enfant et sur lui-même, faisant tourner l'archevêque de son côté, lui plongea dans le cœur un poignard qu'il retira avec une telle rapidité que l'arme ne fut pas aperçue par M. l'abbé Surat. Celui-ci, au bruit produit par le coup, crut que cet homme avait seulement asséné un coup de poing à Monseigneur et le frappa vivement au visage. L'assassin leva la main, et s'est alors que l'instrument meurtrier brilla aux yeux des sergents de ville, qui s'étaient élancés vers ce point.

L'assassin se défendait avec violence en s'écriant: *A bas la déesse! Mort à l'archevêque!* L'un des sergents de ville tira son épée, l'assassin jeta son poignard et se rendit.

"Pendant ce temps, Monseigneur n'avait prononcé que ces paroles: "Le malheureux, mon Dieu!" En reculant de deux, il s'affaissa sur lui-même sans que les personnes qui l'entouraient pussent éviter sa chute, malgré la rapidité avec laquelle chacun s'était élancé pour le soutenir.

"On transporta Monseigneur au travers de la nef et du cœur jusqu'au presbytère, le croyant seulement évanoui et ignorant l'affreuse vérité. C'est seulement alors qu'étendu sur un matelas apporté à la hâte, un médecin ayant ouvert ses vêtements, découvrit la plaie et put s'assurer qu'elle ne laissait aucun espoir. M. l'abbé Surat, aux genoux de Monseigneur, lui donna l'absolution. Quelques secondes encore, et l'illustre pontif avait quitté cette terre.......

"A l'embaument, on a reconnu que l'une des cavités du cœur avait été traversée par le poignard. Le coup avait été porté dans l'intérieur de la chappe avec tant de violence, que les broderies très épaisses de l'étole n'ont pu l'arrêter...."

On avait dit qu'une dame avait été blessée samedi à St-Etienne-du-Mont, en voulant arrêter le bras de l'assassin. Cette dame est Mme Mérard, marchande de bois à Ecouen. La lettre suivante est adressée au *Constitutionnel*:

"Quelques instants avant le crime, Mme Louise Mérard laissa tomber son parapluie, qui lui fut aussitôt remis, avec beaucoup de politesse, par un homme dont les manières, la mise recherchée s'accordaient avec un air pieux et recueilli. Rien dans le calme de ces traits n'indiquait, ne faisait pressentir qu'il allait commettre un crime. A ce moment, Mgr. l'archevêque s'avançait lentement et donnait sa bénédiction à ses fidèles, lorsque Mme Mérard vit ce même homme placé près d'elle, mais un peu en avant, sortir rapidement de dessous ses vêtements un énorme poignard. A l'instant où il allait le diriger contre le prélat, elle eut assez de présence d'esprit et de sang-froid pour retenir et faire dévier le bras du meurtrier qui, par un demi-tour, se dégagea d'elle en lui faisant une blessure très sensible à un des doigts de la main. Libre et plus maître de tous ses mouvements, le meurtrier les yeux étincelants, porta un second coup et plongea son poignard dans le corps de l'archevêque, qui tomba blessé mortellement. Le meurtrier prononça quelques mots en latin. Si, par une circonstance doublement malheureuse, Mme Mérard n'avait été blessée tout d'abord de manière à lui ôter tout moyen d'action, il est certain qu'elle aurait eu le courage et la force d'empêcher ou de faire dévier le second coup de poignard, comme elle avait fait pour le premier. Mais atteinte à l'extrémité du doigt annulaire, juste au point où se terminent, en forme d'épanouissement, tous les vaisseaux nerveux et où réside une sensibilité particulière, elle ne put renouveler la lutte, et après avoir perdu une quantité considérable de sang, elle est rentrée à son domicile le soir à Ecouen, dans un grand état de souffrance. M. le docteur Rampont, ayant été appelé, lui a prodigué tous les soins nécessaires, afin de calmer une blessure qui, bien légère en apparence, a produit des douleurs très aiguës dans l'avant-bras, dans l'épaule et dans la poitrine. Quoique l'état de la malade n'ait pas subi une importante amélioration, hier lundi, tout fait espérer, cependant une guérison très prochaine."

L'assassin.

On lit dans une correspondance parisienne:

L'émotion, causée par le lamentable événement, dont l'église Saint-Etienne-du-Mont a été le théâtre, n'est pas calmée. On lit avec avidité tous les détails qui se publient sur le meurtrier et sa victime. Il a été trouvé, dans le logement que Verger occupait chez son frère, marchand miroitier, rue de Seine-Saint-Germain, une biographie de l'assassin, écrite par lui-même, sous le titre de *Note sur l'abbé Verger*.

Ces notes contiennent quelques curieux détails. Elles montrent que Verger, dans les deux ou trois cures dont il fut chargé, eut des altercations avec tous ses paroissiens.—On lui refusait, dit-il, les honoraires auxquels il avait droit. "Ces gaillards-là, écrit-il, m'eussent volontiers payé à coups de batons." Ce n'est point une femme accusée d'empoisonnement sur son mari, mais un mari accusé d'empoisonnement sur sa femme, dont il se constitua le défenseur devant le tribunal de Melun. Ses mœurs n'étaient point mauvaises. Du moins, on n'a rien découvert, sous ce rapport, qui pût entacher sa conduite. Son principal travers était la discussion des dogmes religieux. Une brochure qu'il avait écrite contre ses supérieurs et contre l'Immaculée Conception, avait été saisie, et un mandat d'amener devait être lancé contre lui, le jour même de son forfait. Mystère incompréhensible du cœur humain! Ce malheureux avait sollicité et accepté, peu de temps auparavant, des secours de Mgr Sibour, et il a déclaré n'avoir eu aucune haine personnelle contre lui. Il l'a assassiné systématiquement, avec le sang froid d'un fanatique ou d'un fou.

Une dame Mérard a raconté l'avoir vu s'agenouiller et prier à côté d'elle, avant d'accomplir son crime. Il guettait sa victime en invoquant Dieu. Cette dame l'ayant vu tirer de dessous ses vêtemens un long couteau catalan, que l'archevêque approchait, chercha à lui saisir le bras, mais elle fut blessée au doigt par la lame du couteau. Sans cet accident, l'archevêque aurait peut-être été sauvé. Le coup qui l'atteignit fut porté avec tant de force qu'il traversa la poitrine et le cœur de part en part, ainsi que la chasuble épaisse dont était revêtu le prélat.

En le frappant, Verger a bien dit: "Pas de Déesse!" Ce mot, qui est la clé du crime, a été constaté par des témoins entendus dans l'enquête judiciaire.

Verger a conservé, dans sa prison, le calme qui ne l'a pas quitté, depuis son arrestation. Il raconte, sans hésiter et avec de grands détails, comment il a conçu et exécuté son affreux dessein. Il mange, boit et dort, du sommeil du juste. O conscience, qui sondera tes abîmes!

....Ce fut un nommé Pierre, ancien valet de chambre de Mgr Affre, qui accomplit, en 1848, le pieux devoir de recueillir le corps inanimé de son maître tombé au pied d'une barricade. C'est encore lui, qui, attaché à Mgr Sibour, a emporté dans ses bras le corps sanglant du successeur de Mgr Affre et l'a déposé dans sa voiture.

Un homme de lettre, M. Galoppe d'Onquaire, raconte qu'ayant été prendre, il y a quelques mois, congé de Mgr Sibour, avec lequel il eut d'assez fréquents rapports, l'affectueux prélat le fit rasseoir deux fois en lui disant: "restez encore. Je n'aime point les départs, on n'est jamais sûr du retour.—Oh! pour cela, Monseigneur, je crois que nous pouvons compter nous retrouver ici.—Dieu seul connaît l'avenir, répliqua l'archevêque...... Serais je assez téméraire pour affirmer, tout prélat que je suis, que *je mourrai dans mon lit*."

Le corps du prélat est exposé depuis trois jours dans un des salons du palais. Il est revêtu de ses habits archi épiscopaux, et son visage a subi peu de changement. On croirait plutôt au sommeil qu'à la mort. Mais celle-ci n'est elle point un sommeil? Le réveil fait toute la différence. Le lit sur lequel il est couché est entouré de prêtres et de religieuses constamment en prières. L'appartement est tendu de noir et éclairé d'un grand nombre de cierges et de bougies. L'aspect est saisissant et le silence de la foule recueillie a une éloquence muette que comprend l'âme. L'affluence est immense, car pour bien des gens, c'est encore un spectacle. Beaucoup de femmes du peuple sollicitent la faveur de toucher avec des médailles, des colliers et autres objets la plaie du martyr.

—L'exposition du corps de Mgr Sibour a eu lieu hier, de midi à quatre heures. La chapelle ardente était élevée dans une des quatre grandes salles du rez de chaussée du palais archiépiscopal. Toutes les salles du rez-de-chaussée étaient tendues de noir, et de distance en distance, on a placé des écussons aux armes de la famille de l'illustre victime. Les écussons portent pour devise ces mots que la vie du digne prélat n'a jamais cessé de réaliser: *Major autem horum est charitas*. La charité est leur premiere vertu. Le corps était exposé sous un dais en velours noir, supporté par des colonnes argentées. Le prélat était revêtu de ses habits sacerdotaux, ayant le visage découvert. A droite et à gauche du dais étaient deux autels: puis six prêtres agenouillés récitaient les prières des morts. Une foule innombrable s'était portée de bonne heure vers l'archevêché, et occupait encore, à 2 heures, toute la longueur de la rue Grenelle-Saint-Germain et de la rue de Bourgogne. Le public entrait au palais par la grande porte de la rue Grenelle et défilait devant le corps du prélat. Un prêtre était constamment occupé à recevoir les médailles et les chapelets qui lui étaient remis par les fidèles pour être approchés de la blessure de l'archevêque.

On a commencé aujourd'hui les préparatifs du service funèbre de l'archevêque de Paris dans l'intérieur de la métropole. Le clergé seul a été officiellement convoqué. La cérémonie sera toute religieuse, et après l'absoute, qui sera donnée par l'un des évêques suffragants du diocèse, le corps sera descendu dans l'un des caveaux de Notre-Dame. Plusieurs parents de Mgr Sibour, qui habitent le Midi, sont venus pour assister à ses funérailles.

Les rédacteurs des grands et petits journaux de Paris passent leur temps depuis quelques jours à refuser des pièces de vers sur la mort de l'archevêque de Paris. Une femme de lettres n'ayant pu être admise dans un des cabinets de rédaction, a déclamé aujourd'hui son élégie dans le vestibule, en présence des garçons de bureau.

Ce contraste de la douleur et du ridicule n'est, hélas! que trop commun. On se rappelle la complainte triviale que chantait le peuple de Paris quelques mois après la mort de Mgr Affre. Demain matin ont lieu les funérailles de Mgr Sibour: Demain soir il y a grand bal masqué à l'Opéra. Ainsi va le monde!

Il a été un moment question pour quelques théâtres de faire relâche en signe de deuil. Je ne sais si cette résolution sera adoptée, mais les théâtres devaient bien cette marque de regrets au prélat tolérant et libéral qui a relevé la profession de comédien de l'espèce d'excommunication qui pesait sur elle. Mgr Sibour s'est montré en maintes circonstances plein de bienveillance et de charité pour ceux des artistes des théâtres de Paris qui avaient recours à lui pour obtenir des dispenses ou pour la célébration d'actes religieux.

—Voici, d'après des renseignements précis, quelques détails sur les dernières cérémonies qui ont eu lieu à Notre-Dame.

La première absoute a été administrée par le nonce du Saint-Siège, qui a voulu donner à Mgr l'archevêque cette marque de sympathie et de profond regret; les trois autres par Mgr l'évêque d'Evreux, remplaçant celui de Blois, malade; les évêques d'Orléans et de Chartres.

Mgrs les évêques de Beauvais, de Troyes, d'Amiens, de Toronto, au Canada, de Nancy d'Adras et de Pruse, assistaient à la cérémonie.

M. le duc de Bassano avait été chargé par Sa Majesté l'Empereur de le représenter. Les princes Jérome et Napoléon avaient également envoyé des représentants. M. le maréchal Magnan, commandant l'armée de Paris, des députations du Sénat, du Corps législatif, du conseil d'Etat, du corps municipal de Paris, du tribunal de commerce, des élèves des lycées et collèges, avaient des places réservées. L'église a été continuellement remplie tant pendant l'office que pendant le reste de la journée.

A deux heures et demie, les Augustines hospitalières de l'Hôtel-Dieu, fondées par les évêques de Paris et par le chapitre de Notre-Dame, dont elles se disent les filles, sont sorties de l'asile des pauvres, qu'elles ne quittent jamais, pour venir jeter l'eau bénite sur le corps de celui qui fut leur père, et dont, naguère, elles recueillaient les bénédictions et les encouragements à la bénédiction de la chapelle de l'hôpital de La Riboisière.

Samedi, après les Vêpres des Morts dites à Notre-Dame par le chapitre métropolitain, le corps de Mgr Sibour a été transporté du catafalque dans le chœur, pour être ensuite placé dans le caveau qui sert de sépulture aux archevêques de Paris.

C'est M. l'abbé Buquet, grand-vicaire général, qui a présidé à la cérémonie d'inhumation. Le cercueil porte l'inscription suivante:

"Dans ce cercueil est renfermé le corps d'illustrissime et révérendissime père en Dieu Mgr Marie-Dominique-Auguste Sibour, archevêque de Paris, sénateur, commandeur de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur et de l'Ordre des saints Lazare et Maurice de Sardaigne, décédé le 3 janvier 1857, âgé de 64 ans et 5 mois."

La même inscription est répétée en latin sur le cercueil de plomb enfermé dans le cercueil de bois.

Ce caveau est situé sous le lutrin du chœur de Notre Dame. Il a été construit par ordre de l'empereur Napoléon 1er lors de la mort de Mgr le cardinal de Belloy, premier archevêque de Paris après le concordat.

Biographie de Verger.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

"Une perquisition opérée dans le logement que Verger occupait en dernier lieu chez son frère, marchand miroitier, rue de Seine-Saint Germain, a amené la découverte et la saisie de nombreux papiers, tous écrits de sa main et dénotant une grande facilité de style. Le plus important de ces écrits est un volumineux cahier intitulé: *Notes sur l'abbé Verger*. Nous allons en donner un court résumé, permettant de rectifier les inexactitudes qui se sont glissées dans les détails biographiques publiés sur l'assassin de l'archevêque de Paris.

"Louis-Jean Verger naquit le 20 août 1826 à Neuilly-sur-Seine. Il est fils d'un tailleur qui habitait alors cette localité et qui aujourd'hui demeure à Batignolles. Les premiers éléments d'instruction lui furent donnés par le sieur Jacquemet, instituteur à l'école d'enseignement mutuel de Neuilly. De bonne heure il se fit remarquer par ses dispositions naturelles pour l'étude et par sa grande piété. A l'époque de sa première communion, sa ferveur attira particulièrement l'attention de la marquise de Rochefort, en religion sœur Mélanie, supérieure des Filles de Saint-Vincent de Paul établies à Neuilly.

"La sœur Mélanie se fit présenter cet enfant, et, persuadée qu'il offrait tous les signes d'une véritable vocation pour l'état ecclésiastique, voulut pourvoir aux frais de son éducation religieuse. Elle le fit entrer au petit séminaire Saint-Nicholas du Chardonnet, situé rue Saint-Victor, et dirigé par l'abbé Dupanloup, ancien chef du catéchisme de Saint Sulpice, aujourd'hui évêque d'Orléans.

"En 1842, Verger, âgé alors de seize ans, fut placé dans la succursale du séminaire de Saint-Nicholas, à Gentilly; c'est là que fut commis le vol dont il a été question dans notre numéro d'hier; il était d'une importance de 60 fr. Verger, qui avait eu le premier prix de sagesse et le premier prix d'instruction religieuse, prétend qu'il était innocent de cette soustraction, et que c'est pour un autre motif qu'il dut quitter le séminaire. Selon sa version, la marquise de Rochefort lui avait donné 10 fr. pour acheter des livres d'étude et de dévotion. Parmi les ouvrages qu'il se procura, se trouvait un *Racine* et un *Molière*. Ces livres furent trouvés en sa possession, et on lui notifia l'ordre de sortir de l'établissement.

"Cependant Verger parvint en quelque sorte à se réhabiliter et entra en qualité de secrétaire chez un prêtre qui le protégea, lui fit recevoir les ordres mineurs, le diaconat et enfin la prêtrise. Peu de temps après, Verger fut envoyé pour desservir la paroisse de Guercheville (Seine-et-Marne). Là commencèrent à se manifester les symptômes de son irritabilité et les étranges fantaisies de son esprit sombre et tourmenté. Il eut avec ses paroissiens de fréquentes altercations. On lui refusait, à ce qu'il prétendait, des honoraires qui lui étaient dus: "Ces gaillards-là, écrit-il, m'eussent volontiers payé à coups de baton." Les choses en vinrent au point qu'il fut appelé devant le procureur-général de Fontainebleau, et qu'on fut obligé de lui retirer cette cure.

"Il passa, en qualité de premier vicaire, dans la commune de Jouarré; mais son humeur indisciplinée ne tarda guère à le mettre au plus mal avec son curé, qui n'eut pas de plus grand désir que de se voir délivré d'un aussi fâcheux auxiliaire. Verger fut nommé à la cure de Bailly Canois. Dans cette nouvelle position, il ne resta pas longtemps tranquille. Il fit un procès au voiturier de Coulommiers, qui avait transporté les meubles de sa domestique. Ayant perdu son procès, il déménagea furtivement pour échapper aux effets de sa condamnation.

"A la suite de cette affaire, Verger fait d'inutiles efforts pour être admis parmi le clergé du diocèse de Paris. De guerre lasse, il se rend à Londres et se fait recevoir au nombre des ecclésiastiques français secondant l'évêque Wiseman dans son œuvre de propagande catholique. A son retour d'Angleterre, il est accueilli avec bienveillance par l'abbé Legrand, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui était curé de Neuilly, alors que Verger faisait sa première communion dans l'église de cette commune. Comme on l'a vu dans notre dernier article, il fut admis en qualité de porte-croix au service de la chapelle des Tuilleries, et, infatué d'une position dont il s'exagérait l'importance, il rédigea contre son bienfaiteur d'odieuses dénonciations qui n'eurent d'autres résultats que l'expulsion du dénonciateur de l'église Saint-Germain l'Auxerrois et du diocèse de Paris.

"Le porte-croix de la chapelle impériale ne se résignait pas aisément à la perte de ses espérances de grandeur. Il restait à Paris et fatiguait l'archevêché de ses récriminations; il poussa le cynisme jusqu'à se placer, comme nous l'avons dit, dans l'attitude d'un mendiant, devant l'église de la Madeleine, portant sur sa poitrine un écriteau avec ces mots: Ayez pitié d'un prêtre interdit qu'on laisse mourir de faim.

"Pour se débarrasser d'un tel instigateur de scandale et aussi dans l'espoir qu'il reviendrait à de meilleurs sentiments, l'archevêque de Paris l'adressa à l'évêque de Meaux, qui lui donna la cure de Seris (Seine-et-Marne). Mais Verger est incorrigible. Appelé en témoignage dans l'affaire du nommé Lamy, accusé d'empoisonnement sur la personne de sa femme, il prend avec sa violence ordinaire la défense de l'accusé. Après la condamnation, il attaque dans d'injurieux pamphlets les magistrats, les jurés, les témoins.

"L'irritation de Verger, qui se croyait déplacé dans une cure de village, ne se bornait pas là; il publiait des brochures contre ses supérieurs, et il en prenait même aux dogmes promulgués par l'église. C'est ainsi qu'en chaire il s'éleva avec force contre celui de l'Immaculée Conception, qu'il qualifiait d'idolatrie, ce qui explique le cri: A bas les déesses! qu'il poussa au moment du crime. Ses opinions anti catholiques, ses attaques contre la justice civile, contre la justice criminelle, contre le clergé, contre le Pape lui-même, motivèrent son interdiction définitive. C'est alors qu'il revint à Paris et que le crime fut consommé.

"Depuis son arrestation, Verger montre le plus grand calme et ne manifeste aucun repentir sérieux. On a insinué que ses mœurs étaient mauvaises. Cette insertion est erronée. On n'a rien découvert qui, sous ce rapport, puisse entacher sa conduite.

"Les nombreux écrits que l'on a saisis chez lui traitent des différents points de doctrine ecclésiastique, notamment du mariage des prêtres, dont il cherche à établir la légitimité et la nécessité. Il suivait avec une grande assiduité les débats judiciaires, prenait des notes et s'exaltait lorsqu'il trouvait dans les plaidoyers ou dans les circonstances de la cause des arguments à l'appui de ses idées. Il ne mettait rien au dessus de la théocratie et du pouvoir clérical; il prétendait que la justice ne devait pas se mêler des affaires du clergé. Cependant, par une étrange contradiction, il ne cessait d'attaquer dans la personne du souverain pontife, la source du pouvoir religieux.

"En résumé, malgré tout ce qu'on connait au sujet de Verger, on doute encore si son forfait est le résultat d'une vengeance longtemps couvée, ou si cet homme a voulu, comme Erostrate, se faire, par son crime, une sorte de célébrité."

Verger a été conduit le 10 janvier à la Conciergerie. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Droit*:

"Verger a été conduit ce matin à la Conciergerie. Sa taille est au-dessus de la moyenne; ses cheveux, peu abondans, sont noirs; sa figure pâle et longue ne manque pas d'une certaine distinction. Ainsi que l'avons dit, Verger affecte dans sa tenue et son maintien la timidité et un certain air de béatitude. Il regarde obliquement, et ses regards sont le plus souvent dirigés vers la terre. Son calme et sa placidité sont inaltérables.

Verger a reçu aujourd'hui la notification de l'acte d'accusation qui conclut à sa condamnation comme coupable du crime d'assassinat sur Mgr. Sibour, archevêque de Paris.

"M. Bonniot de Salignac, président de la cour d'assises de la Seine pendant la seconde quinzaine de janvier, a procédé aujourd'hui à l'interrogatoire de Verger, et lui a nommé d'office, comme défenseur, M. Nogent-Saint-Laurens.

"Verger comparaîtra devant la cour d'assises le 17 janvier. M. le procureur général, assisté de l'avocat général chargé du service des assises, occupera le siège du ministère public; l'audience sera présidée par M. Delangle, premier président de la cour impériale.

"Nous avons vu le couteau qui, entre les mains de Verger, est devenu l'instrument du crime du 3 janvier.

"La vue de cette arme terrible donne le frisson: la lame est large et mince, elle se recourbe vers le milieu, devient tranchante des deux côtés, et a pour extrémité une pointe acérée qu'une cotte de mailles pourrait difficilement arrêter. Le manche du couteau est en corne de cerf sans aspérités, un peu courbé et finissant en pointe à son extrémité. La lame est solidement maintenue par un ressort, qui ne cède que lorsqu'il est soulevé par le pouce; alors la lame s'abaisse sur le manche, et le couteau est fermé.

"Ce fatal couteau a été acheté par Verger, non pas, ainsi qu'il l'avait dit dans ses premiers interrogatoires; depuis longtemps, mais le 2 janvier 1857, la veille même de la perpétration du crime.

"Verger a été placé dans une chambre particulière de la Conciergerie; il est, à toute heure du jour et de la nuit, gardé par deux surveillans, qui ont reçu l'ordre d'observer ses moindres mouvemens."

Le *Journal des Débats* dit que c'est dans la cellule précédemment occupée par Pianori que Verger a été placé.

"On pense, ajoute le même journal, qu'il sera jugé dans les premiers jours de la deuxième session de la Seine, qui s'ouvre le 16 de ce mois. Cependant le jour de l'ouverture des débats ne peut pas encore être fixé définitivement en ce moment, car ce n'est qu'hier après midi que l'arrêt de renvoi et l'acte d'accusation ont été signifiés à l'accusé, et l'on sait qu'aux termes du Code d'instruction criminelle, l'accusé a cinq jours pour se pourvoir en cassation contre l'arrêt de renvoi. Ces cinq jours n'expireront que le 14 de ce mois; et ce n'est qu'à partir de cette date, s'il n'y a pas pourvoi, qu'il sera possible d'indiquer positivement le jour de l'ouverture des débats devant la cour d'assises."

LES ANGLAIS EN CHINE.

Un journal de Londres, le *Daily News*, publie les détails suivants sur le bombardement de Canton.

Depuis longtemps déjà notre correspondant à Hong-Kong nous parlait de graves et nombreuses difficultés survenues entre les autorités anglaises et le gouvernement de Canton. Le 8 octobre, ce dernier mit le comble à ses violences contre nos résidents, en s'emparant d'une *lorcha* portant pavillon anglais et en faisant prisonniers une douzaine d'hommes de l'équipage. Il est certain que quatre de ces malheureux eurent la tête coupée.

Notre consul, M. Parker, se rendit immédiatement à bord de la *lorcha*, puis essaya d'obtenir une entrevue avec les mandarins. A bord de la *lorcha*, il fut l'objet de menaces violentes, et les mandarins refusèrent de lui donner aucune explication sur ce qui s'était passé. Le consul donna aussitôt avis de ces événemens à sir John Bowring, à Hong-Kong ainsi qu'à sir Seymour, qui se trouvait sur les lieux et qui, en signe de représailles, fit d'abord saisir et diriger sur Hong-Kong une jonque appartenant à un mandarin.

M. Parker adressa ensuite de vives remontrances au gouverneur de Canton Yeh, qui ne fit aucune réponse. Voyant tous ses efforts inutiles, notre consul renonça à toute tentative de conciliation, et aussitôt une force navale anglaise imposante entra en scène.

Le 18 octobre, sir Seymour expédia, en premier lieu, de Hong-Kong à Wampao, avec un corps nombreux de soldats de marine et de *Blue Jackets*, la corvette à hélice l'*Encounter*, de 14 canons, et le sloop à vapeur *Sampson*, de 10 canons. Le sloop à vapeur *Barracouta* la suivit avec d'autres détachemens.

L'amiral Seymour se rendit à Canton et prit en personne la direction des opérations. Les résidents européens furent officiellement avertis de la situation des affaires, et les transactions commerciales, qui depuis quelque temps déjà étaient fort languissantes, furent complètement suspendues.

La fleuve qui traverse Canton est un peu plus large que la Tamise au pont de Londres, mais l'eau n'a pas plus de deux brasses de profondeur; et les étroits passages par lesquels on y arrive, du côté de l'île de Wampoa, n'ont pas plus d'une brasse et demie de profondeur; à l'extérieur, la ville est défendue par cinq forts, dont deux sont situés sur la terre ferme et deux sur le fleuve. Ces forts furent attaqués et pris le 24 octobre par les Anglais; l'amiral Seymour entama alors de nouvelles négociations, mais le gouvernement ne voulut lui accorder ni satisfaction ni entrevue.

L'amiral se décida alors à attaquer la ville elle-même. Une muraille composée en partie de grès, en partie de briques, entoure Canton. Elle a à peu près 30 p. de haut et 25 d'épaisseur et est surmontée de pièces de canon. Le 27 octobre, les Anglais ouvrirent le feu contre cette muraille et le 29 nos troupes entrèrent par la brèche qu'elles avaient faite. Le palais du gouvernement, situé dans la partie sud-ouest de la nouvelle ville, fut pris par nos soldats, mais la position ne valant pas la peine d'être conservée, ils l'abandonnèrent dans la soirée, n'ayant eu que trois hommes tués et douze blessés.

On fit une nouvelle tentative de négociation, mais, comme les précédentes, elle resta infructueuse. L'amiral résolut alors d'attaquer la vieille ville, qui est séparée de la nouvelle par une haute muraille en pierres de taille, et qui contient la garnison de Canton. Elle fut bombardée le 3 et le 4 novembre, et, le 6, le *Barracouta* détruisit vingt-trois jonques de guerre. L'amiral laissa encore au gouverneur quelque temps de réflexion, mais, à la date des dernières nouvelles arrivées de Canton à Hong-Kong, il n'était pas encore question d'accommodement.

La garnison impérialiste de Canton est très affaiblie; le gouverneur a élevé la paye ordinaire des soldats de 6 à 8 dollars par mois.

Notre escadre de guerre dans les mers de Chine est actuellement considérable comme on en jugera par les détails suivants:

A Hong-Kong—Le navire de S. M. *Calcutta*, de 84 canons, cap Hall; *Winchester*, de 50 canons, cap. Wilson; *Coromandel*, de 3, lieutenant Nares; *Hercules*, *Minden*, navires ambulances.

A Whampoa—*Sibylle*, de 40 canons, commodore Elliott; *Encounter*, de 14, cap. O'Callaghan; *Bittern*, de 12, cap. Bate; *Sampson*, de 6, cap. Hand; *Comus*, de 14, cap. Jenkins.

A Canton—*Barracouta*, de 6, cap. Fortescue.

A Woosang—*Pique*, de 36, cap. sir Nicholson; *Hornet*, de 17, cap. Forsyth.

Le sloop *Comus* a perdu huit de ses canons, que son commandant a été forcé de jeter par dessus le bord, pendant une tempête, dans le canal Formosa. L'amiral Seymour n'est arrivé à Hong-Kong, de sa croisière dans le nord, que six jours avant l'insulte qu'il s'occupe de venger.

Voici maintenant le rapport de l'amiral Seymour:

"A bord du *Niger*, devant Canton, 14 novembre 1856.

"Monsieur, dans le sixième paragraphe de ma lettre générale No 91, du 15 du mois dernier, j'ai rapporté que les autorités chinoises ayant, quelques jours auparavant arrêté l'équipage d'une barque sous pavillon anglais, équipage composé de gens du pays, j'en avais demandé réparation.

"J'ai maintenant l'honneur d'informer les lords commissaires de l'amirauté que, le 8 octobre, la lorque *Arrow*, ayant des lettres patentes délivrées par le gouverneur de Hong Kong, fut abordée, pendant qu'elle était mouillée devant Canton, par un officier chinois et une troupe de soldats, et que malgré les réclamations du capitaine de la lorque qui était Anglais, ils s'emparèrent de douze hommes de l'équipage, les lièrent et les emmenèrent après avoir amené le pavillon anglais. Le consul de S. M. fit ensuite des réclamations auprès de l'officier qui avait arrêté ces hommes, mais sans aucun résultat.

"Cette insulte fut aussitôt portée à la connaissance du haut commissaire impérial par M. Parkes, consul de Sa Majesté, qui demanda que les douze hommes fussent ramenés à bord de l'*Arrow* par le même officier qui les avait enlevés, qu'on donnât des excuses formelles et qu'on donnât l'assurance qu'à l'avenir le pavillon anglais serait respecté. Leurs Seigneuries voudront bien remarquer en parcourant les documens qui accompagnent cette dépêche, que, bien que les douze hommes aient été renvoyés, ils ne le furent pas publiquement et de la même manière qu'avait eu lieu leur enlèvement, et que toute apparence d'excuses fut subtilement évitée.

"Après avoir fait mouiller deux bateaux à vapeur au-dessus des forts, j'expédiai les embarcations pour en prendre possession. Une résistance à laquelle on ne s'attendait pas de la part des deux forts, qui firent feu sur nos bâtimens et nos embarcations, fut cause de la mort de cinq soldats chinois. Il s'y trouvait environ 150 canons de diverses forces, depuis des canons de quatre jusqu'à des pièces ayant un pied de calibre.

"Un corps d'officiers américains, de marins et de troupes de marine, sous les ordres du commandant Foote, de la corvette *Portsmouth*, des Etats-Unis, veillait à la protection des Américains. 65 hommes de l'équipage de la corvette *Levant*, des Etats-Unis, étaient aussi venus pour protéger les intérêts des Américains, ce qui portait leur nombre total à 140 officiers et matelots, sous les ordres des commandans Foote et Smith.

"Avant d'opérer le débarquement, je rassemblai les officiers, et leur recommandai, de vive voix, comme je l'avais fait précédemment par un ordre écrit, d'empêcher que les soldats et matelots se permissent de maltraiter les habitans et de porter aucune atteinte aux propriétés, en défendant les opérations de maraude. Aucun acte de maraude n'a été commis, et quand les ordres de rembarquement furent donnés, les hommes revinrent promptement et en bon ordre à leurs embarcations.

"Pendant toute la durée des opérations, j'ai reçu le plus cordial appui des Anglais et autres étrangers, convaincus des bons résultats qui en seraient la conséquence. Le consul de S. M. m'a été d'un très grand secours, soit par la connaissance parfaite qu'il possède de la langue chinoise. J'ai les remercimens tout particuliers à adresser aux commandans Foote et Smith, sous les ordres desquels se trouvent les forces navales des Etats Unis, pour le bon ordre et l'union qu'ils ont contribué à maintenir pendant ce moment de crise."

On lit dans le *Pays*:

"Les dernières nouvelles de Chine mentionnent un fait qui, s'il se confirme, a une véritable portée.

"Il paraît qu'après l'attaque de Canton, le contre-amiral Seymour a envoyé dans la mer Jaune et sur les côtes de Corée deux navires de guerre à vapeur pour y faire des sondages et travaux hydrauliques, et qu'en même temps il a donné à une partie de ses bâtiments de son escadre en station à Hong-Kong, à Shang Hai et à Amoy, l'ordre de rallier son pavillon. Le rendez-vous général de l'escadre est fixé au 15 décembre 1856, et on pense généralement, à Canton, que l'amiral va faire une expédition dans le but de s'établir à l'île de Tchu-san, dont les Anglais se sont emparés en 1840, et qu'ils ont rendue en 1846 au gouvernement chinois.

"Cette position est d'autant plus importante pour les intérêts britanniques que les Anglais possèdent déjà l'établissement de Ning-So dans la province de Tche-Kiang.

"Ces nouvelles concordent avec les désirs si hautement manifestés par la presse anglaise depuis quelques jours."

SINISTRES MARITIMES.

Les terribles tempêtes qui ont marqué la fin de janvier ont causé sur les côtes des Etats du Nord de nombreux sinistres. Il nous est impossible de signaler en détail tous ces lamentables désastres. Un journal de New-York en énumère quelques-uns:

Comme on n'avait que trop lieu de s'y attendre, après la série de tourmentes que nous avons traversée, il arrive de tous côtés des nouvelles de navires en détresse. Souvent la perte d'une partie de la cargaison, parfois celle des hommes eux-mêmes, toujours des privations et des fatigues inouïes pour les équipages, tels sont les résultats de cette rude saison.

Le capitaine Grifford du navire "Patrick Henry" rapporte qu'il y a cinq jours il a rencontré le brick anglais "Princess Louisa" en détresse, et qu'il lui a donné quelques provisions et de l'eau. Cinq fois déjà le "Princess Louisa" était venu en vue des Highlands, mais ne trouvant pas de pilote, il a été obligé de regagner le large. La tempête du 18 lui enleva sa grande vergue et sa vergue de misaine, mettant ses voiles en lambeaux. Huit hommes de l'équipage ont eu des membres gelés, et tous ont eu à souffrir de l'intensité du froid, de la faim et de la soif. Trois hommes seulement sont en état de faire leur service, et ne suffiront pas, sans aide, à ramener le brick en vue de terre. Chargé de sel et de vin, le "Princess Louisa", qui vient de Cadix, avait déjà 107 jours de mer lors de la rencontre du capitaine Grifford, et depuis 37 jours il n'avait plus d'eau, les hommes du bord avaient consommé la plus grande partie du vin. Le brick se trouve à 200 milles environ au sud-est du Hook; sa coque est solide et tient bien la mer; mais l'équipage est dans l'impossibilité de subsister plus d'une semaine dans les conditions où il se trouve.

—Vendredi dernier, le navire "Irène", capitaine Brown, venant de Liverpool, a fait côté à Moriches, Long Island, un peu à l'est de l'endroit qui vit la perte du steamer "Franklin" dans l'été de 1853. Il a trois pieds d'eau dans la cale. On suppose qu'il a un pilote à bord; en tous cas, on a envoyé, samedi, un remorqueur à son secours. Un messager parti samedi est arrivé du navire dimanche soir à minuit. Il est assuré que "l'Irène" a donné sur la barre extérieure et qu'il est entouré par les glaces qui s'étendent encore à trois milles en mer. Il a maintenant huit pieds d'eau dans la cale.

—Un rapport du capitaine de la barque "Reindeer" entrée dimanche à New-York donne les détails suivants du pénible voyage qu'il vient d'effectuer. Il était parti de Rio pour se rendre à Philadelphie, et depuis 30 jours déjà l'équipage faisait jouer les pompes sans relâche, lorsque, le 18 janvier, celle de tribord se brisa; l'autre était déjà en mauvais état. Le 23, on mit en panne, tous les ris pris. Les manœuvres étaient solidifiées par la glace. A 4 heures, voyant quatre pieds d'eau dans la cale, on jeta la cargaison par-dessus bord. A 10 h. du soir, l'eau gagnait sur les pompes. Le 24 les pompes furent abandonnées, l'équipage étant à bout de forces et souffrant trop du froid. A 6 h. du soir, on prit un pilote en vue de Barnegat et on jeta l'ancre en dehors de la barre, dans l'impossibilité de ferler les voiles; il ne restait plus à bord que quatre hommes valides. Enfin le 25, on arbora un pavillon de détresse, et l'ancre ayant été jetée par 30 brasses, on attendit les secours. Le remorqueur "Huntress" ne tarda pas à se présenter, et réussit à amener à New-York la barque ainsi éprouvée.

—On écrit d'Eastport (Maine) que le navire anglais "Lord Ashburton" venant de Toulon à St-John s'est complètement perdu, le 19, en donnant sur le "Grand Manan." De 29 hommes d'équipage, il n'y en a que 3 de sauvés, encore ont-ils tous des membres gelés; quant aux officiers du bord, ils ont tous péri.

—Le même récif du "Grand Manan" a vu la perte du "Manlius" venant de Newcastle à St-John. Ici toutefois, l'équipage a pu être sauvé, après une semaine de souffrances, passée sur une embarcation et dans les bois qui bordent la côte.

—Le trois-mâts "Pacific" capitaine Todd, venant de la Nouvelle-Orléans, a couru les plus grands dangers avant d'entrer à New-York. Le 19 au matin, il se trouvait à dix milles des Highlands lorsque fondit sur lui une violente tempête contre laquelle il put à peine lutter pour s'élever de la côte. Le lendemain, la mer étant affreuse, une lame énorme le poussa par le travers, défonça son bordage, brisa son grément, creva les panneaux, inonda la cabine, et balaya tout ce qui garnissait le pont. Comme la mer pénétrait dans le navire, il fallait recourir aux pompes, et les hommes ne cessèrent plus de les faire fonctionner. Le second et un homme d'équipage furent sérieusement blessés.

Le 26, le "Pacific" passa près d'un bâtiment en détresse dont le pont était rasé. Un trois-mâts barque qui se dirigeait en ce moment de ce côté aura dû recueillir ces malheureux. Enfin, après tant de périls, presque sans voiles ni mâtures, le "Pacific" a été pris en remorque par le steamboat "Wm H. Webb," qui l'a amené en ville, son équipage complètement épuisé, et lorsqu'il ne restait plus que deux seaux d'eau fraîche à bord.

—Le bateau à hélice "Potomaka" est complètement pris dans les glaces près de Sands Point. Il n'a à bord que trois tonnes et demie de charbon et presque point de provisions. Le plus grand danger qu'il ait à redouter est un ouragan causant une débâcle partielle. En tous cas, il devra rester longtemps encore flottant avec les glaces. Avant qu'aucune tentative sérieuse puisse être faite pour le dégager.

Voici maintenant des dépêches:

Boston, 28 janvier.

Le steamer *R. B. Forbes* est parti ce matin de Provincetown pour aller au secours de la "Bark Island City" mais les glaces l'ont empêché de l'aborder. Le *Forbes* a quitté notre port ce soir; nous ne pouvons rien savoir de sa croisière.

Les on-dit concordent à faire penser que c'est un steamer anglais à roues, gréé en barque, qui est engagé dans les glaces à la hauteur de Nantucket. Voilà tout ce qu'on en sait.

—Le navire *Sarah Purrington* venant de la Nouvelle-Orléans a touché au Narrows où il reste engagé, mais il se relèvera à marée haute.

—Le brick *Chesapeake* qui apportait de Darien un chargement de bois est ancré dans "Light House Channel" avec deux pieds d'eau sur son pont. Il a été défoncé par les glaces à Sansooty Head.

—L'équipage du brick *Hancock* qui est arrivé de Jacksonville a beaucoup souffert du froid et perdu un homme gelé.

—L'équipage de la barque anglaise *Light Brigade* venant d'Haiti a aussi bien souffert du froid.

—La goëlette *Amanda* venant de New-York à Boston est échouée à "Holmes Wharf."

Woods Hole, 28 janvier.

Une barque inconnue est à la côte près de "Hedge Fence."

Halifax, 29 janvier.

Le brick *Azaf* allant de Shields à Boston a fait naufrage près de "Cow Bay," près de Halifax. Perte totale, équipage sauvé.

ATTENTION.

MM. J. A. Beard & May, encanteurs, offriront et vendront aujourd'hui à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, la coque et la machine du bateau à vapeur "Amazon," tel qu'il se trouve actuellement à la barre de l'enau

Aussi—25 esclaves de choix parmi lesquels se trouvent des nègres de champ, des cuisinières, blanchisseuses, repasseuses, domestiques de maison, etc. On peut examiner les esclaves au bureau d'encan, No 6, Arcade de Banks.

Marchandises sèches étrangères et du pays, jaconats français, barèges, etc.—L'attention des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée sur la vente sans réserve de marchandises nouvelles importées, par Vincent & Co, ce matin, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 28, rue de la Douane. Conditions à la vente.

Ventes à l'encan par Beard & May.

Fev 12—Esclaves de valeur. Bateau à vapeur Amazon.

Fev 14—25 terrains sur la batture du 1er district, entre les rues Delord et Louisa.—Terrains de valeur dans l'îlet borné par les rues Hercule (aujourd'hui Rampart), St André et Dryades et le Chemin de la Levée.—Terrains de valeur propres à l'aile, rue Dryades, 1er district.

Fev 21—Esclaves, pour le compte de la succession de John Barne.

Fev 28—3 arpents de terre de batture, de valeur, près de Mechanicsville.—Magasin en briques à quatre étages, rue Jabe, pour le compte des mineurs Herman.

Mars 7—Jolie résidence de famille à la Baie St Louis.

Four aux annonces.

Le navire LEXINGTON, capitaine Stone, est au déchargement au poteau no 42, Premier District. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'auront pas été [illegible] à la douane. BAXTER, LOVELL & Co.

Les Amers d'Hostetter [illegible] Aucune préparation n'est comparable pour la dyspepsie [illegible] J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres.

APPRENEZ L'ANGLAIS!
Ne perdez pas votre temps

A L'APPRENDRE AVEC DES GRAMMAIRES qui ne peuvent vous apprendre que des règles, des exceptions et des mots isolés; qui ne peuvent ni accoutumer votre langue à la vraie prononciation, ni vos oreilles aux sons; qui ne peuvent vous apprendre la langue commerciale pratique de tous les jours.

De même que vous avez appris à parler

VOTRE PROPRE LANGUE
PAR LA PRATIQUE,

longtemps avant que vous en lussiez la grammaire, de même vous devez apprendre l'anglais

Par la pratique orale,
une pratique facile et bien soutenue.

C'est à l'établissement du Prof. Brette,
13, RUE St-CHARLES, 13,

que doivent se rendre tous les étrangers en arrivant dans ce pays, et aussi ceux qui veulent se perfectionner dans cette langue.

C'est là un sûr et belle occasion d'entrer immédiatement en conversation pratique.

Avec beaucoup d'Américains engagés exprès pour leur faire comprendre et parler facilement, et qui pratiquent organes, la langue généralement commerciale anglaise.

[illegible]

EAU DE BLADON.

Le soussigné a conclu un arrangement qui lui permettra d'avoir toujours de l'EAU DE BLADON tirée des sources de MM. Conner & Wooten, propriétaires. Etant leur seul agent à la Nlle-Orléans, il donnera l'avis aux pharmaciens et au public qu'il est prêt à vendre de cette eau par barils ou dame-jeannes, aux prix des propriétaires. Il la garantira toujours fraîche.
JAMES SYME, pharmacien, encoignure Canal et Carondelet

LES CONTEMPLATIONS ILLUSTRÉES.—Les 7e et 8e livraisons de cette publication ont été reçues hier à la Librairie Nouvelle, 107, rue de Chartres. Les souscripteurs sont invités à aller les retirer.

$25 DE RÉCOMPENSE pour l'appréhension de MARIE, coiffeuse, au teint clair et coloré, elle est courte de taille, grosse, et donne l'air à une Mexicaine. S'adresser au No 300 Promenade Carondelet, où son portrait est visible. 7 fev—3t

A. Rousset & Co,
Rue du Canal,
Près Chartres.

ONT reçu dernièrement les articles qui suivent et qui seront offerts à très bon marché:
Coutellerie de table ou de poche;
Quillières galvanisées; fourchettes de;
Chandeliers en cuivre, serrures et cadenas;
Aiguilles Warts; hameçons assortis;
Agnes à pecher; capsules A. D. dito anglaise;
Anneaux à rideaux; plumes acier; papier;
Plumes; encre noir; encre à marquer avec et sans préparation; cartes à jouer;
Accordéons assortis; enveloppes pour lettres;
Cordons de montre; porte monnaies,
Boutons assortis; baleines pour robes longues et courtes;
Fils par livre dits en bobines;
Cuirs à rasoirs; rasoirs pour barbier;
Tabatières métal et autres; brosses à habits;
brosses à dents assorties; boîtes à poudre.
Aussi—Un très grand assortiment de parfumerie française et américaine convenable pour la vente des marchands de la ville et de la campagne. 1fev

Nouvel envoi.

NOUS venons de recevoir une caisse de cette Véritable Poudre de Riz avec et sans parfum: les dames peuvent être toujours sure de l'avoir très fraiche, car nous la recevons par chaque steamer. A vendre en gros et en détail par
A. ROUSSET & Co, no 80, rue du Canal, près Chartres

COGNAC Samuel Richard 1815—12 1/2 pipes en débarquement du navire Isabella, de Bordeaux. A vendre par PREAU & COUTURIE. 31 et 33 rue Gravier

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses sucre blanc, jaune et brut de la Havane, en débarquement du brick Wm Clark, à vendre par R. CAHUZAC & co, 30 Vieille Levée

MIEL—10 tierçons miel de Cuba, en débarquement du brick Wm Clark, venant de la Havane, à vendre par R. CAHUZAC & Co, 30 Vieille Levée

REÇU par le navire Manchester, arrivé du Havre: [illegible] fromages gruyère, 20 caisses absinthe Ed Pernod. A vendre par J. N CURIEN, 23 rue Toulouse

REÇU par les navires Our Union et Isabella, arrivés de Bordeaux: 40 barriques vin rouge, Côtes de Fronsac; 20 do do St Julien; 20 do vin blanc Haut Sauternes. A vendre par J. N CURIEN, 23 rue Toulouse

Vin Washington Morton.

200 caisses grandes et demi-bouteilles Ladie Morgan, en déchargement du navire Isabella, de Bordeaux et à vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier

FRUITS AU JUS—100 caisses assorties Molinda, en débarquement du navire Isabella, de Bordeaux et à vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier

VIN BLANC—30 barils J. B. Ducasse, en débarquement du navire Isabella, de Bordeaux, et à vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier

FRUITS à l'eau-de-vie—100 caisses assorties, en débarquement du navire Isabella, de Bordeaux, et à vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier

REÇU par le navire Marcia C. Day, de Liverpool, un grand assortiment de COUTIL FIL rayé très convenable pour tentes, rideaux de galeries et stores, etc. à vendre chez P. MALLARD, No 81 rue Royale

Aux fabricants de cigares.

LES soussignés ont reçu et offrent, en gros et en détail, un grand assortiment de PAPIERS COLORIÉS de COULEURS ASSORTIES, pour BOITES DE CIGARES et étiquettes. P. BOREL & Co, [illegible] No 37 rue de Chartres

COGNAC [illegible] Pepperinore [illegible] PREAU & COUTURIE [illegible] Gravier

VIN blanc—[illegible] Sauterne J. B. [illegible] PREAU & COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier

Loterie de la Géorgie.

Classe 31. Pour être tirée publiquement dans la ville d'Atlanta, Géo., JEUDI, 19 février 1857.

Un des plus beaux plans qui aient jamais été offerts au public.

MAGNIFIQUE PLAN:

1 Lot de	$50,000		50,000
1 do	20,000		20,000
1 do	10,000		10,000
1 do	9,000		9,000
1 do	8,000		8,000
1 do	7,000		7,000
1 do	6,000		6,000
1 do	5,000		5,000
1 do	4,000		4,000
1 do	3,000		3,000
1 do	2,000		2,000
1 do	1,000		1,000
100 do	100		10,000
100 do	50		5,000

APPROXIMATIONS.

4 Lots de $250, approx. de $50,000 soit				$1,000
4 do	200	do	20,000	800
4 do	100	do	10,000	400
4 do	80	do	9,000	320
4 do	65	do	8,000	260
4 do	60	do	7,000	240
4 do	55	do	6,000	220
4 do	50	do	5,000	200
4 do	45	do	4,000	180
4 do	40	do	3,000	160
4 do	30	do	2,000	120
4 do	25	do	1,000	100
3,000 do	20	soit		60,000

3,260 lots s'élevant à $204,000

Billet entier, $10.—Moitié, $5.—Quart, $2 50.

Approximations.—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent les numéros qui gagnent les 12 premiers lots, ont droit aux 48 lots d'approximation, d'après le plan.

Les 3000 lots de $20 seront déterminés par le dernier chiffre du numéro qui gagnera le lot de $50,000. Par exemple, si le numéro qui gagne le lot de $50,000 se termine par le No 1, tous les billets dont le dernier chiffre est 1 ont droit à $20; si le numéro se termine par 2, tous les billets dont le dernier chiffre est 2 ont droit à $20, et ainsi de suite jusqu'à 0.

Des certificats de paquets seront vendus aux taux suivants, qui sont le risque:

Certificat de paquet de 10 billets entiers		$80
do	do de 10 demi billets	40
do	do de 10 quarts de billet	20

On peut adresser à Saml. SWAN, boîte 5, 36, bureau de poste, Nlle-Orléans, à
S. SWAN & Co, Atlanta, Ga.
S. SWAN, Montgomery, Ala.
7fev—vil. et camp.

TOMBOLA DE $64,000.
OU
Vente par actions de 25,600
LOTS DE VALEUR DIVERSE
A tirer au sort entre les Souscripteurs ou Actionnaires.
Prix de la souscription, $2 50,

1er Lot—Une maison neuve en briques avec ses dépendances et vérandah, située encoignure des rues Bourgogne et St Pierre, estimée ... $11,000

2nd Lot—Une maison neuve en briques attenante au No 1 et faisant face à la rue Bourgogne, avec verandah ... 8,500

3me Lot—Une autre maison attenante au No 2, avec vérandah, et faisant également face à la rue Bourgogne, estimée ... 8,500

4me Lot—Un Terrain avec les bâtisses, situé rue Bourbon, entre St Pierre et Toulouse, loué à bail jusqu'au 1er novembre 1857 à raison de $720 par an, estimé ... 6,000

5me Lot—Un magasin en briques, à trois étages, façade en granit, rue Tchoupitoulas entre les rues Notre Dame, Julie et Commerce, estimé ... 4,500

6me Lot—Un magasin en briques à trois étages, façade en granit, situé dans le 3me District, rue de la Levée entre les rues St Ferdinand et Montegut, face au fleuve, estimé ... 2,000

7me Lot—Une habitation sise à Gentilly, paroisse d'Orléans, à environ 4 milles de la Nouvelle Orléans, mesurant 765 pieds de face au Chemin de Gentilly sur 3,800 pieds de profondeur avec maison de maître, cuisine et autres dépendances ... [illegible]

[illegible] Lots—[illegible] ... 3,500 / 7,740 / 4,200 / 1,150

Frais et dépenses ...

[illegible] 64,000

Nous soussignés déclarons avoir estimé aux prix portés ci-dessus les terrains et propriétés foncières mentionnés dans le projet de Tombola qui précède. Nouvelle-Orléans, le 3 février 1857.
(Signé) J. P. DESBOIS.
(Signé) I. CORREJOLLES.

Je certifie que les titres des propriétés et dessus décrites ont été examinés par moi et que je les ai trouvés exempts de tout doute.
Nouvelle Orléans, le 3 février 1857
Ls. DUVIGNEAUD, Avocat

[illegible] Tombola sera tirée.

Tous les certificats d'action porteront la signature de M. Drez et son sceau.

NAVIRE Our Union, de Bordeaux—25 caisses absynthe Suisse; 10 caisses Kirsch; 20 do vermouth; 20 do fruits au jus; 10 do fruits à l'eau de vie; 10 do liqueurs assorties; 400 do vin blanc Haut Sauterne; 91 do vin rouge Léoville; 200 do do St Julien et Pauillac; 50 do do Dulac St Julien; 25 do do Chateau Larose; 20 do do Margaux, Latour et Lafite; 25 do do vin blanc Chateau Yquem; 100 paniers champagne en bouteilles et 1/2 bouteilles; 5 barriques vin rouge St Estèphe; 5 do do Labarde Guichard; 4 1/2 barriques vin blanc Haut Sauterne; 20 caisses (c 100) boîtes sardines à l'huile; 10 do petits truffes; 10 do prunes en paniers; 3 do cêpes à l'huile; 4 do petit pois au naturel; 4 quarts de pipes cognac Brie preuve; 2 demi do do do. A vendre par GRATIAA, CUMMAGERE & Co. 20 rue de la Douane

En Douane:

COGNAC—30 1/2 pipes cognac Coq père & fils; 20 huitièmes do E. Marcel, La Rochelle; 10 quarts vieil Armagnac; 15 huitièmes do do; 20 do vieille eau-de-vie fine Champagne; 10 quarts cognac Lancel; 5 demi-pipes Hennessy; 3 quarts do do; 20 do de Alexandre Seignette; 5 demi-pipes Boisvin; 15 quarts do do; 200 huitièmes de Archambaud frères; PORTO—250 quarts marque de la Couronne; SHERRY—100 quarts vin de Xeres pâle; 100 huitièmes do do. A vendre à bas prix pour clore, par GRATIAA, COMMAGERE & Co, 20 rue de la Douane

PORTO M. Reig—20 quarts en magasin, à vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co, 20 rue de la Douane

HUILE d'olive—[illegible] Bonnin [illegible] paniers de 12 bouteilles huile d'olive; 200 paniers de 24 demi bouteilles do do. A vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co. 20 rue de la Douane

MORUE en demi-tambours, quart dito—150 colis, 700 d caisses; 25 caisses de 100 livres. A vendre par JOS. H MARKS & Co, 76 et 78 rue des Magasins, et 21 et 22 Nouvelle Levée

MAQUEREAUX Nos 1, 2 et 3, gros et moyens—150 colis assortis, à vendre par JOS. H MARKS & Co, 76 et 78 rue des Magasins et 21 et 22, Nouvelle Levée

HARENGS ET MORUE à la saumure—160 barils extra, à vendre par JOS. H MARKS & Co, 76 et 78 rue des Magasins, et 21 et 22 Nouvelle-Levée

SAVON Winchester, No 1 E. C., No 1 et Eagle—100 caisses à vendre par JOS. H MARKS & Co, 76 et 78 rue des Magasins, et 21 et 22 Nouvelle-Levée

BOUGIES de l'Etoile—150 caisses, poids plein, marques supérieures, à vendre par JOS. H MARKS & Co, 76 et 78, rue Magasins, et 21 et 22 Nouvelle-Levée

BEURRE de Goshen—75 frequins beurre jaune le choix, à vendre par JOS. H MARKS & Co, 76 et 78 rue Magasins, et 21 et 22 Nouvelle-Levée

FIGUES de Smyrne—2000 tambours, 2000 1/2 ditto, diverses qualités, à vendre par JOS. H MARKS & Co, 76 et 78 rue Magasins, et 21 et 22 Nouvelle-Levée

SUCRE en poudre et pains de sucre—300 colis, à vendre par JOS. H MARKS & Co, 76 et 78 rue Magasins, et 21 et 22 Nouvelle-Levée

AVIS AUX HABITANTS.

UN jeune homme de très bonne famille, bachelier ès-lettres, ex-médecin auxiliaire à l'armée d'Orient, ayant quelques connaissances de la langue anglaise, désirerait trouver une place de médecin sur une habitation respectable. Il fournira de bonnes références. S'adresser au bureau de l'Abeille.

Avis.

LES soussignés, propriétaires d'omnibus, par suite du prix élevé du fourrage, du stock et du matériel, se voient forcés d'élever le prix de leurs tickets à soixante dix cents par paquets de dix. Un billet seul coûtera dix cents comme auparavant. Ils espèrent que le public appréciera les raisons de cette augmentation d'un cent par ticket, ce qui ne permet pas moins à leurs habitués de réaliser un gain de 30 pour cent sur le prix du passage. En conséquence, à partir d'aujourd'hui les prix seront fixés comme ci-dessus.
Nouvelle-Orléans, 1er février 1857.
HART THOMAS & Co
J. E. BLAWSON & Co
P. IRWIN.
R. RODRIGUEZ & Co.

A VENDRE—Jolie résidence à Carollton, avec jardin anglais, potager et fruitier, située à l'encoignure des rues Madison et Quatrième. S'adresser à J. J. ALBERT, 28 rue de Chartres.

A VENDRE.

Une jolie MAISON située dans la rue de l'Esplanade—avec un grand terrain y attenant. S'adresser à HOUGHTON, RANKIN & Co, No 125 rue de la Commune

A LOUER présentement une maison de résidence avec grande cour et jardin, rue Franklin, entre Bienville et Conti. S'adresser à H. TACON, à la Librairie Nouvelle. 107 rue de Chartres

92, rue de Chartres....92, rue de Chartres

MLLE TH. DETER
SUCCESSEUR DE Mme GEORGINE TABER,

VIENT de recevoir d'Europe un grand assortiment de toutes sortes de tapisseries Zéphir de Berlin, modèles brodés; chenille pour garnitures et broderie; soie pour broderie et bourses; garnitures de bourses; toutes sortes de colliers; fil, cotons et laine pour tricoter, etc.
92, rue de Chartres

MIEL—10 barils miel supérieur de Cuba, en débarquement du brick Mary Elizabeth, à vendre par LABORDE & XIQUES, No 30, Nlle Levée, en face du Nambre Alley

CIGARES—En débarquement du brick Mary Elizabeth, venant de la Havane: [illegible] Regalias, Medias, Conchas, Operas, Augustas, Millar, de Flor de [illegible], Victoria, Congress, Clay, Calhoun et Webster, Victoria, Des Marinas, Tagliani et plusieurs autres marques, à vendre par LABORDE & XIQUES, No 30 Nlle Levée

INDIGO—25 surons indigo de Guatemala, première qualité, importation directe, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 30, Nlle Levée

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 4 février 1857.

UN dividende semi-annuel de six pour cent sera payable aux actionnaires de cette Banque à partir de lundi, 9 du courant.
Par ordre de la direction,
E. ROUSSEAU, Caissier

AVIS DE DIVIDENDE.
Banque de l'Etat de la Louisiane.
Samedi 31 janvier 1857.

AVIS est donné aux actionnaires de cette Banque qu'il a été déclaré aujourd'hui un dividende de semi-annuel de six pour cent qui sera payé à partir de mardi, 10 février courant.
RICHARD RELF, caissier

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.
2 février 1857.

A UNE ELECTION de directeurs de cette Compagnie, tenue lundi, 2 janvier 1857, les personnes dont les noms suivent ont été élues pour l'année courante:
P. N. WOOD,
JAS. H. CALDWELL,
W. N. MERCER,
J. G. LINGHAM,
J. K. ELGEE,
WASH. JACKSON Jr.
Et à une assemblée de la direction, tenue aujourd'hui, P. N. Wood a été élu Président.
N. O. J. TISDALE, Trésorier

LEÇONS PARTICULIÈRES.

LE soussigné peut disposer de quelques heures pour donner, dans les familles, des leçons de français et de littérature; il s'appliqu ra surtout à faire dans l'enseignement de la composition et de la [illegible] un talent qu'on n'aurait été qu'ébauché.
SELIGNY,
ancien directeur de l'Institution Ste-Barbe.
De 9 heures à midi rue des Remparts, 124, entre St-Louis et Toulouse.

DEMANDES.

DEMANDE DE COMMIS.

ON demande un excellent vendeur dans une grocerie en gros. S'adresser avec le nom et les références, à la boite H. 52.

Demande d'emploi.

UN Français, depuis cinq ans à la Nouvelle-Orléans, parlant anglais, bon teneur de livres, faisant bien la correspondance et au courant des affaires, désirerait trouver de l'emploi dans une bonne maison de commerce. Bonnes références. S'adresser par lettre à M. A. Z., bureau de l'Abeille.

Demande d'une cuisinière.

UNE bonne cuisinière de couleur trouvera de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille.

DEMANDE

ON désire trouver une jeune homme pour prendre logement et pension dans le carré de la ville, dans une famille où l'on parle le français et l'anglais. Référence rue de Chartres, No 46.

Un jardinier et économe

DESIRE trouver une place de jardinier ou d'économe sur une habitation. Il entend parfaitement bien le jardinage potager, la culture des fleurs, la taille des arbres et la greffe. Bons renseignements. S'adresser au bureau de l'Abeille.

On demande à acheter
UNE BONNE NOURRICE.
S'adresser No 402 rue des Magasins.

UNE DAME récemment arrivée d'Europe et pouvant donner les meilleures recommandations, ayant déjà habité la Nouvelle-Orléans pendant nombre d'années comme professeur de piano et de français, désirerait trouver des élèves en ville. [illegible]

DEMANDE

DE bonnes ouvrières en robes trouveront de l'emploi en s'adressant au [illegible] Mme P. ALBERT, encoignure Royale et Bienville.

ON demande un agent à la commission pour recevoir des ordres [illegible] pour l'Europe. S'adresser avec références au Bureau de Poste Boîte B. No 113.

ON DEMANDE une Dame [illegible] de toutes les [illegible] S'adresser au bureau de l'Abeille.

VETEMENS DU DERNIER GENRE A BON MARCHÉ!
BON MARCHÉ! BON MARCHÉ!

Un magnifique assortiment
DE
VETEMENS DU DERNIER GENRE.

ALFRED MUNROE & Co,
No 34, rue des Magasins, encoignure Gravier.

[illegible] AU COMPTANT.

Pour des PARDESSUS, s'adresser à ALFRED MUNROE & Co
Pour des REDINGOTES, s'adresser à ALFRED MUNROE & Co
Pour des HABITS, s'adresser à ALFRED MUNROE & Co
Pour des PANTALONS, s'adresser à ALFRED MUNROE & Co
Pour des GILETS, s'adresser à ALFRED MUNROE & Co
Pour des CHEMISES, s'adresser à ALFRED MUNROE & Co
[illegible]
MAGASIN A PRIX FIXE.

AVIS.
BUREAU DU VERITAS LLOYD FRANÇAIS.

LE soussigné ayant été nommé inspecteur spécial pour la Nouvelle-Orléans [illegible]

CINQ CENTS piastres de récompense.

LA Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton, paiera une RECOMPENSE de CINQ CENTS PIASTRES pour tous renseignements qui feront ARRETER et CONDAMNER [illegible]
Par ordre de la direction
ALBERT G. BLANCHARD, Secrétaire

Peintre en portraits.

M. H. HARDING a établi son nouvel atelier au No. 74, rue de Chartres, au second. [illegible]

ME L. DUTOUR, ayant des droits sur l'Hotel d'Orléans [illegible]

LE soussigné invite les marchands de la ville et de la campagne à assister à l'ouverture de [illegible] du steamer Cahawba [illegible]
SUCCESSION DE LOUIS DUCOURNAU,
25 rue de Chartres

EN débarquement du navire Wurtemberg, venant du Havre:
10 caisses de 50 bouteilles [illegible];
100 do de 100 [illegible];
60 do de 200 [illegible] de la célèbre marque de A. Gillet & Co, de Lorient.
A vendre par V. & E. MAGNAN, 20 rue St Louis

SEINES, EPERVIERS ET TREMAILLES

A VENDRE en gros et en détail au plus BAS PRIX de la place, un très grand assortiment de SEINES, EPERVIERS et TREMAILLES, en fil très fort de chanvre et coton, à mailles ordinaires, petites et très petites, pour crevettes, dans toutes les dimensions, avec chaînes variées de hauteur. Le soussigné voulant se retirer des affaires, RÉDUIRA SES PRIX.
P. LEVERRIER, rue de Chartres, 76, entre Bienville et Conti.

Changement de domicile

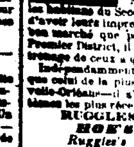

Le soussigné annonce à ses clients de la ville et de la campagne, et au public en général, qu'il a transporté son

Atelier Typographique
rue de Chartres, No 106,
près Conti, Toulouse,

N'ayant rien épargné pour mettre les habitans du Second et Troisième Districts à même d'avoir leurs impressions faites aussi bien et à aussi bon marché que peuvent le faire ses confrères du Premier District, il ose espérer qu'il obtiendra le patronage de ceux à qui il s'adresse.

Indépendamment d'un vaste matériel—aussi vaste que celui de la plus grande imprimerie de la Nouvelle-Orléans—il s'est procuré des presses des systèmes les plus récents, savoir:
RUGGLES'S ROTARY PRESS,
HOE'S CARD PRESS,
Ruggles's Circular Card Cutter,
Hoe's Paper Cutting Machine.
H. MERIDIER,
106, rue de Chartres—Nlle Orléans

Hôtel d'Orléans.
151, rue de Chartres.

MME CATHERINE LACHENMEYER, propriétaire de l'Hôtel d'Orléans, a l'honneur d'informer le public qu'à partir de ce jour elle cède la gérance de son établissement à M. John R Pradat, déjà bien connu et ayant dirigé l'Hôtel Green Oaks, à Biloxi.

Les notables améliorations qu'elle vient de faire dans l'Hôtel, et l'habile direction garantie par le renommé de M. Pradat, lui permettent de solliciter avec confiance la continuation du patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour et d'assurer aux voyageurs qu'ils trouveront toujours le confortable dans les appartements, joint à un service de table qui ne laisse rien à désirer.
Nlle-Orléans 13 janvier 1857

JOHN CULBERTSON,
AVOCAT ET CONSEILLER,
No 52, Passage de la Bourse St-Louis,
Entre les rues Conti et Bienville

Produits d'Espagne

EN débarquement de la barque Diana, de Barcelone, et en magasin:
40 barriques vin Villanueva marque Font;
15 do do St Vicente, très vieux;
10 barils Sherry, très vieux;
20 boîtes de safran;
4 sacs piments;
100 damejeannes anisado de Mallorca;
50 rames papier à cigarette;
20 grosses de cartes à jouer espagnoles;
20 barils de garbanzos;
20 do grains des Canaries;
10 so de pois rouges d'Espagne;
10 balles de 15,000 chacune, bouchon à son mince;
10 do à vin.
A vendre par PABLO GELPI, 229 Vieille Levée

FRUITS nouveaux—Venant d'être reçus par le navire Industria, venant de Malaga et à vendre par le soussigné:
50 caisses figues,
60 do amandes sans coque,
300 do raisins London Layers,
300 do do M. R.
300 1/2 do do do
300 1/4 do do do
200 sacs amandes
H. MEUGENS, 31, rue de la Commune

BOIS DE CAMPECHE—20 barils bois de Campeche broye, à vendre par ALFRED KEARNY, 72 rue des Magasins

TOMBOLA de $16,000.
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE,
107, rue de Chartres.

Lots principaux:

Un terrain avec maison haute en briques, sise rue des Remparts, No 70, entre Bienville et Conti, 2d district;
Un Buggy neuf et un beau cheval;
Deux pianos: une parure en diamants;
Cinq lots d'argenterie; dix montres en or;
Cinquante montres en argent, vingt chaînes d'or;
Vingt bracelets d'or, etc. etc. etc.
Le tout représentant une valeur réelle de

$16,000.

Le tirage qui avait d'abord été annoncé pour le 31 janvier a été retardé de quelques jours.
On fera connaître incessamment la date précise.

Il reste encore des billets à placer.
107 ....rue de Chartres........107
entre Conti et St-Louis.

AVIS AU PUBLIC.
LE TIRAGE DE LA
TOMBOLA.
VENTE PAR SOUSCRIPTION
DE
48 LOTS GAGNANTS,
DE LION & PINSARD,
86 et 88, rue Royale, [illegible]
Aura lieu positivement le 20 courant, à 7 heures du soir.
NOTA—Il reste encore quelques billets à prendre
21 seulement le coupon.

LES principaux lots sont:
Une parure en diamants, comprenant 1 bracelet, 1 broche, 1 paire boucles d'oreilles.
Une parure diamants et émeraudes, comprenant un bracelet, 1 broche, 1 paire boucles d'oreilles.
Une montre de dame avec chaîne [illegible]
Une garniture de corsage [illegible]
Une demi parure en diamants.
Et 43 lots divers, d'une valeur [illegible] $10 à $90 chaque.
On souscrit chez LION & PINSARD, 86 et 88, rue Royale [illegible]
N. B.—UNE PIASTRE LE BILLET

SPÉCIALITÉ de DENTELLE.
133. *Encoignure Bourbon et St Louis.* 133.
Mme P. LAFARGUE

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle a entièrement renouvelé son assortiment de DENTELLES.

Librairie Nouvelle,
107, Rue de Chartres,

ON a commencé aujourd'hui à la *Librairie Nouvelle* le déballage d'un choix considérable de LIVRES FRANÇAIS.
Volumes reliés en grand nombre et brochures.
J. TACON.

AVIS.

LES personnes ayant des réclamations contre la succession de Lezin [illegible] sont priées de les présenter à [illegible] FORTIN, Exéc [illegible] *St. Jean Baptiste*

Chemin de fer des Opelousas.

AVIS—A partir de Dimanche, 1er février 1857, il n'y aura plus de train [illegible] du matin, pour les chars [illegible]
A. R. [illegible] Vice Président

Banque de l'Etat de la Louisiane
Lundi, 26 janvier 1857

AVIS est donné aux actionnaires de cette Banque que l'élection annuelle de directeurs aura lieu, au local de la Banque, de 10 heures à 2 heures, LUNDI, 9 février prochain.
RICHARD RELF, Caissier

AVIS IMPORTANT.
AGENCE GENERALE
DE COLLECTIONS.
42, RUE ROYALE.

LES soussignés offrent aux personnes qui n'ont point de compte ouvert en banque les mêmes avantages que celles-ci, c'est-à-dire qu'ils se chargent de recevoir en collection toute sorte de billets ou ordres au comptant [illegible]

Le plus, les soussignés [illegible] M. J. E. Trudeau, avocat [illegible]
THEARD, AUDLER & Co, 42 rue Royale

CHANGEMENT DE DOMICILE
CHARLES LEVY,
Chirurgien Pédicure.

A transféré son domicile du No 124 rue Royale, au No 133 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse.

EXTIRPE les cors, oignons, durillons et ongles rentrés dans les chairs, sans douleur ni effusion de sang. [illegible]
CHARLES LEVY
No 133, Rue Royale 132, entre St Louis et [illegible]

Chantier de merrains.

ELY FONBENE, de retour de France, a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a recommencé son chantier de merrains [illegible]

MAGASIN
D'ARTICLES DE MENAGE.

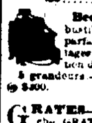

Beebe's Range.—Economie de combustible, régularité du tirage et parfaite cuisson [illegible]

GRATES—En magasin et à vendre à un marché [illegible]

CUISINES de toutes sortes [illegible]

Un complet assortiment d'articles de ménage des meilleures manufactures anglaises, françaises, allemandes et américaines.
B. NAUTRAC & Co, Successeurs de Wm SPEERAC & Co

$10 DE RÉCOMPENSE.

S'EST absentée, depuis le 2 novembre dernier, de chez M. [illegible], rue de l'Esplanade No 131, la négresse LOUISA, appartenant à M. N. Verbois. Louisa est âgée d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 10 pouces à peu près [illegible]

Plus d'Hémorroïdes.

LE Dr CHARLES KELLNITZ, de Paris et de Londres, possède un remède qui guérit radicalement les hémorroïdes, quelqu'anciennes qu'elles soient. [illegible]

Champagne Heidsieck.

NOUS recevons en ce moment et aurons constamment en magasin du champagne des célèbres marques **Chas. HEIDSIECK.**
et de **HEIDSIECK & Co.**
en bouteilles et demi-bouteilles. Nous vendrons au plus bas prix du marché.
E. J. HART & Co, Nos 77 et 78 rue Tchoupitoulas

Au public.
B. PIFFET

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général qu'il a transféré son grand assortiment varié de marchandises [illegible]
GARNITURES DE ROBES,
du No 124, rue du Canal.

AVISO.

El que suscribe debiendo salir para Europa en todo el mes de Marzo proximo, suplica á las personas que le deben, y á aquellas á quienes pudiera deber, se sirvan pasar á su escritorio para liquidar sus cuentas.
A. F. VALLS,
73, calle de Magasins

AVIS.

LE soussigné devant partir pour l'Europe dans le courant du mois de mars prochain, prie les personnes qui lui doivent et celles à qui il pourrait devoir, de se présenter à son bureau pour un règlement de comptes.
A. F. VALLS, 73, rue des Magasins

Liquidation! Liquidation!
RUE ROYALE, 141.
Entre Toulouse et St-Louis.

MME C. GUERIN, informe respectueusement les Dames qu'elle vendra, à prix extrêmement réduits, le reste de son magnifique assortiment de Modes, de Lingeries, Broderies et Nouveautés de toutes sortes.

EN débarquement du navire Our Union—50 caisses fruits au jus de [illegible]
50 c. champagne Crème de Bouzy, de la marque Hubert père & fils, à vendre par O. VALETON & co, 10 Tchoupitoulas

PLANT DE CANNES A SUCRE—4000 caisses sucre en débarquement du navire Joe Mahoe [illegible], à vendre par FERD. CAYERE, 24 rue Gravier

CHAMPAGNE CHAMPAGNE—200 paniers de vin de Champagne, en grandes et demi bouteilles, à vendre par LANATA FRERES, 9 & 11 rue Jefferson

Fromage.

40 MEULES fromage de Gruyère
100 boîtes do [illegible]
25 caisses do [illegible]
25 douzaines do Neufchatel, à vendre par FERBOS & BORDELOIS, Enc. Royale et Dumaine.

Vins de Marseille.

40 BARRIQUES marque Bergasse
50 caisses muscat de Frontignan
50 do Vermouth, à vendre par FERBOS & BORDELOIS, Enc. Royale et Dumaine

DIVERS—300 boîtes truffes pures; 300 do petits pois; 300 do cêpes à l'huile; 300 1/2 do champignons; 300 1/2 do conserves diverses; 100 do [illegible] de Lyon; 100 caisses [illegible]; 20 do vermicelli d'Italie; 20 do de macaroni do, à vendre par FERBOS & BORDELOIS, Enc. Royale & Dumaine.

Grands vins de Bordeaux.

LES soussignés, seuls importateurs des célèbres vins de Crus et fils [illegible], ont toujours en main un assortiment des marques bien connues, suivantes: Château Lafitte 1847—Grand vin,—Chat au Margaux, Léoville, Larose, Latour, Iquem, Coutet, Pauillac et St Julien, en caisses, et de ces vins fins en barriques.

AUSSI—Un approvisionnement des fameux Genièvre Schiedam de Holhers.
SCHROEDER & Co. 32 rue St Charles.

EN débarquement du navire Our Union, de Bordeaux: 17 huitièmes cognac M. J. Alice 1856; 3 quarts pipes cognac do de pre. A vendre par P. D. SEGOND & COUTIN, 13 rue Bienville